

## Christophe VIALATOUX

---

**De:** Enquete publique  
**Envoyé:** samedi 13 juillet 2019 14:21  
**À:** Enquete publique  
**Objet:** TR: PLU Toulaud

---

**De :** Dominique Dumas <dumas.dominique0@gmail.com>

**Envoyé :** samedi 13 juillet 2019 10:26

**À :** Enquete publique

**Objet :** PLU Toulaud

Madame le commissaire-enquêteur,  
Propriétaires des parcelles 29, 94 et 30 sur lesquelles est bâtie notre maison ainsi que de la parcelle 120, terre agricole exploitée par M.Mounier, nous tenons à vous faire part de notre refus du PLU Toulaud concernant le secteur dit "centralisé" et qui englobe notre parcelle 120.  
Bien évidemment des raisons personnelles justifient notre refus. Nous ne les cacherons pas: le calme et la vue qui font tout le prix de notre propriété seraient définitivement ruinés et ce serait, pour nous, inacceptable.  
Néanmoins, du point de vue de l'intérêt général de la commune, ce projet est tout aussi discutable et ce pour de multiples raisons:

- 1- la parcelle 120 est une excellente terre agricole toujours exploitée, ce qui est précieux pour une commune qui se définit comme "agricole" et , qui plus est, "de montagne". Il serait bien peu écologique et citoyen d'aggraver ainsi une artificialisation des sols qu'aujourd'hui tous dénoncent.
- 2- des sorties de garages sur la RD 379 accroîtraient les risques d'un carrefour déjà dangereux où se croisent, venant de tous côtés y compris des divers parkings, voitures, autocars scolaires, camions dérouterés par GPS et surtout des enfants...souvent tout heureux de quitter leur salle de classe!
- 3- envisager des commerces sous ces immeubles n'est guère réaliste quand on sait combien l'actuelle boulangerie peine à survivre et quand on se souvient que les locaux bâtis par M.Philippe Roche n'ont jamais trouvé preneur: c'est la mairie qui finalement les a rachetés pour établir une bibliothèque municipale, d'ailleurs très agréable et utile.
- 4- des immeubles plus hauts que l'actuelle école gâcheraient la très jolie vue que les marcheurs des sentiers de grande randonnée mais aussi les automobilistes qui viennent de Crussol , de Soyons ou de Charmes ont sur le village. L'immense avantage de Toulaud est de ne pas être un lieu de passage mais de résidence. Ne le défigurons pas comme l'ont été nombre de banlieues et autres zones qu'on ne sait même plus comment appeler. Préservons ce qui est aujourd'hui le plus précieux: l'harmonie d'un paysage essentiellement rural.

Que ce soit d'un point de vue économique, écologique ou social, ce projet nous semble donc inacceptable. Nous espérons, madame le commissaire-enquêteur, que vous prendrez en compte nos arguments et que vous pourrez nous recevoir à la mairie de Toulaud le samedi 3 août. Recevez l'expression de toute notre considération.

Famille Vallier-Dumas  
60 chemin du Moulin à vent Toulaud  
04.75 40 33 86